

Formulaire de candidature

1. Informations générales

Nom du demandeur : _____

Nom usuel du demandeur : _____

Téléphone : _____

Adresse email : _____

Site Internet / Réseaux sociaux : _____

Secteur d'activités

- Arts visuels
- Arts de la scène
- Musique
- Audiovisuel/cinéma
- Littérature et édition
- Architecture et design
- Arts numériques
- Pluridisciplinaire

Date de naissance : DD/MM/AAAA _____

Genre

- Femme
- Homme

Nationalité

- Union des Comores
- Madagascar
- Maurice
- Seychelles
- Mozambique
- Autre : merci de préciser

Numéro de passeport : _____

Date d'expiration : DD/MM/AAAA _____

Pays de résidence

- Union des Comores
- Madagascar
- Maurice
- Seychelles
- Mozambique
- La Réunion
- Autre : merci de préciser

Ville de résidence : _____**Je suis :**

- Artiste
- Professionnel.le de la culture
- Résidant dans une ville/île principale
- Résidant dans une ville/île secondaire

Statut

- Indépendant.e
- Employé.e
- Statut mixte uniquement dans le secteur culturel
- Statut mixte dans le secteur culturel et dans un autre secteur

Nombre d'années de carrières et/ou d'expériences

- Moins de cinq (5) ans
- Entre cinq (5) à quinze (15) ans
- Entre quinze (15) à vingt-cinq (25) ans d'expériences
- Plus de vingt-cinq (25) ans d'expériences

Participations antérieures à des événements culturels (choix de 3 maximum)

Titre et date de l'évènement	Pays	Titre de l'œuvre ou de la tournée présentée

Avez-vous déjà bénéficié d'une subvention de la COI, dans le cadre du projet ICC

- Oui
- Non

Si oui, merci d'indiquer la subvention concernée :

- AléVini, fonds de mobilité régionale Cycle I
- AléVini, fonds de mobilité régionale Cycle II
- Soutien aux événements culturels et artistiques, Cycle 1
- Tafà, bourses d'études 2024-2025
- Soutien aux œuvres numériques, Cycle 1
- Fonds de co-crédation Indianocéanie, Cycle 1

2. Description de l'activité

Titre de l'activité : _____

Description de l'activité, en répondant à ces questions (pourquoi ? comment, où, quand et avec qui ?) : (Pas plus de 300 mots, espaces compris).

Résultats attendus à l'issue de cette activité de mobilité, pour vous et éventuellement votre réseau / organisation / collectif dans votre pays de résidence (Pas plus de 300 mots, espaces compris)

Votre programme est-il déjà finalisé ?

- Oui
- Non
- Partiellement

A quel stade êtes-vous actuellement et quelles sont les prochaines étapes de mise en œuvre ? (Pas plus de 300 mots, espaces compris)

Programme :

Date	Activité	Lieu

Quel est l'impact de cette activité de mobilité sur votre carrière ? (Pas plus de 200 mots, espaces compris)

Quel est l'impact de cette activité de mobilité sur le paysage culturel et artistique de votre pays et pour la région de l'Indianocéanie ? (Pas plus de 200 mots, espaces compris)

S'agit-il d'une activité spécialement dédiée à la promotion des femmes dans les ICC ?

- Oui
- Non

Si oui, merci de donner plus détails. (Pas plus de 200 mots, espaces compris)

Si non, merci de mentionner comment la question du genre pourrait être envisagée.
(Pas plus de 200 mots, espaces compris)

Votre activité s'inscrit-il dans une démarche nationale ou régionale pour le développement des industries culturelles et créatives (ICC) ? (Pas plus de 200 mots, espaces compris)

Quelle pourrait être la contribution de votre activité à la réduction des inégalités de genre dans le secteur des ICC de votre pays et/ou pour la région ? (Pas plus de 300 mots, espaces compris)

3. Objet de la demande de subvention

- Mobilité de mise en réseaux** : rencontres avec différents opérateurs et partenaires, pour l'identification ou le développement d'un projet commun et l'établissement de nouvelles collaborations
- Mobilité de création** : participation à une résidence de création ou un programme d'échanges artistiques et culturels avec pour objectif la création et/ou la production d'une œuvre artistique
- Mobilité de montée en compétence** : participation à un atelier de formation pour le renforcement de la chaîne de valeurs d'une discipline en favorisant le partage d'expériences entre pays de l'Indianocéanie.

Date de l'activité : _____

Durée de l'activité : _____

i. Montant demandé pour l'aide à la mobilité de l'individu : _____ EUROS

Pays de départ

- Union des Comores
- Madagascar
- Maurice
- Seychelles
- Mozambique

Pays de destination (un seul choix possible. Une mobilité = une destination) :

- Union des Comores
- Madagascar
- Maurice
- Seychelles
- Mozambique
- La Réunion
- Hors zone de l'océan Indien, préciser le pays _____

Si votre pays de destination est en dehors de la zone de l'océan Indien, merci de justifier sa pertinence (Pas plus de 100 mots, espaces compris)

Sur quel type d'aide porte votre demande ?

- Frais de déplacement inter-îles ou inter-régions
- Frais de séjour
- Frais de Visa
- Aide familiale

ii. Montant demandé pour l'aide à l'exportation des œuvres : _____ EUROS

Sur quel type d'aide porte votre demande ?

- Bagages supplémentaires
- Frêt aérien et maritime
- Frais de douanes et de transit
- Prestataires de services logistiques (transitaire, facilité administrative, envoi de colis, emballage, assurance, transport terrestre, manutention)

Avez-vous déjà sécurisé des prises en charge :

- Oui
- Non
- Partiellement

Si oui, merci d'indiquer les frais déjà pris en charge :

Avez-vous besoin d'un visa ?

- Oui
- Non

Si oui, avez-vous déjà soumis votre demande de visa ?

- Oui
- Non

Pour les visas Schengen, merci d'indiquer le numéro de référence si vous avez déjà soumis votre demande : FRA_____

Budget estimatif

Description	Coût (en Euros)
Frais de déplacement	
Frais de séjour	
Frais de visa	
Aide à l'exportation	
Autres à préciser	
Total	

4. Liste de contrôle

Les documents doivent être fournis sous la forme d'originaux, de photocopies ou de versions scannées (montrant de façon lisible, les cachets, signatures et dates).

Documents à joindre à la présente demande	Cocher la case si disponible
Formulaire de candidature et ses annexes dûment remplis et signés	
Passeport	
CV	
Portfolio	
Lettre d'invitation indiquant l'objet, les dates de mobilité et les prises en charge	
Estimation des œuvres à transporter	
Preuve de résidence	

- Les candidatures reçues après la date limite de dépôt seront rejetées.
- Les dossiers de candidature incomplets seront rejetés.
- Tous les documents rédigés en portugais, doivent être soumis avec une traduction en anglais ou en français. Tout document non traduit sera considéré comme non-éligible et conduira à l'élimination du dossier lors de l'évaluation technique.

5. Déclarations

Je comprends que, dans le cas où ma demande est validée :

- En tant que demandeur, chef de file, je suis le bénéficiaire identifié comme le coordonnateur. Le coordonnateur est l'interlocuteur principal de l'administration contractante et aura la responsabilité de gérer les fonds reçus.
- Le contrat d'attribution sera basé sur les données fournies dans le présent formulaire et nécessitera un compte bancaire au nom de l'organisation. Les taxes ou impôts liés à l'obtention de ce soutien financier seront à ma charge.

Je déclare qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt (par exemple avec une personne travaillant à la COI ou un autre financement similaire de la COI ou de l'AFD).

J'ai lu et j'accepte l'ensemble des conditions liées à cet appel dont la protection de mes données. Je confirme que les informations fournies sont correctes et comprends que toute information falsifiée peut conduire à un refus pour cet appel et ceux des cycles suivants.

Date :

Nom .

signature

NB: La non-signature du formulaire et de ses annexes entraîne la non-recevabilité de la demande.

Déclaration d'intégrité – Engagement sur l'honneur du candidat relatif à l'intégrité et à la lutte contre la corruption

FAITE PAR [Nom du demandeur]¹ _____
(le « **Bénéficiaire** »)²

POUR : La Commission de l'océan Indien
(le « **Rétrocédant** »)

Intitulé de la Subvention: AléVini, fonds d'aide à la mobilité régionale
(la « **Acte de Rétrocession** »)

Au nom du Bénéficiaire,

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l' « **AFD** » ou « l'Agence ») ne finance les projets du Rétrocédant qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Subvention qui la lie directement ou indirectement au Rétrocédant. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et le Bénéficiaire. Le Rétrocédant désigne l'entité qui rétrocède, dans l'Acte de Rétrocession, les fonds initialement octroyés par l'AFD.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas et qu'aucun des membres de notre consortium, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - a) Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - b) Avoir fait l'objet :
 - i. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du projet objet de l'acte de rétrocession ou dans un des Etats membres de l'Union européenne, pour une Pratique Prohibée définie à l'article 6 ci-après, commise dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ou d'un contrat ou dans le cas d'un (co-)financement de l'Union européenne pour tout fait prévu aux termes de l'article 136 du règlement financier (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre de cet acte de rétrocession);
 - ii. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis ou par les autorités compétentes d'un des Etats-membres de l'Union européenne, pour une Pratique Prohibée, définie à l'article 6 ci-après, commise dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ou d'un contrat ou dans le cas d'un (co-)financement de l'Union européenne, pour tout fait prévu aux termes de l'article 136 du règlement financier de l'Union européenne (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre de cet acte de rétrocession) ;
 - iii. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour une Pratique Prohibée, définie à l'article 6.1 ci-après,

¹ En cas de consortium, inscrire le nom du groupement

² La personne signant le présent engagement au nom du consortium joindra à celui-ci le pouvoir confié par chaque membre concerné du consortium.

commise dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

iv. D'une condamnation ou sanction visée par les alinéas i) à iii) précédents, prononcée depuis plus de cinq ans mais qui encore en cours d'exécution actuellement ;

c) Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché ou d'un contrat, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

d) N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou du pays où le Rétrocédant est établi;

e) Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent acte de rétrocession) ;

f) Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Rétrocédant dans le cadre du présent Acte de Rétrocession.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre consortium ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

g) Actionnaire contrôlant le Rétrocédant ou filiale contrôlée par le Rétrocédant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance du Rétrocédant et résolu à sa satisfaction.

h) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Rétrocédant impliqué dans l'appel à projets, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance du Rétrocédant et résolu à sa satisfaction ;

i) Contrôler ou être contrôlé par un autre bénéficiaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre bénéficiaire, recevoir d'un autre bénéficiaire ou attribuer à un autre bénéficiaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre bénéficiaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre bénéficiaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos demandes de subvention respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Rétrocédant ;

j) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Rétrocédant;

k) Dans le cas de la procédure d'appels à projets du Rétrocédant :

i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé les documents utilisés dans le cadre de l'appel à projets ;

ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Rétrocédant pour effectuer la supervision ou le contrôle de l'acte de rétrocession.

4. Nous attestons que ni nous ni aucun des membres de notre consortium, ni aucun de nos actionnaires, de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, et aucun des groupes ou entités directement ou indirectement bénéficiaires de notre soutien financier au moyen des fonds de la Subvention ne figurons sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre

de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales³ ;

5. Nous attestons

- a) qu'aucun des membres de notre personnel, y compris de la direction, ne se trouvent pas dans une situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts. Sans préjudice de ses obligations au titre du présent contrat, le bénéficiaire remplace immédiatement et sans dédommagement du Rétrocédant tout membre de son personnel se trouvant dans une telle situation.
- b) que notre personnel doit s'abstenir d'exercer toute activité ou de recevoir tout avantage qui soit en conflit avec les obligations qui nous incombent en vertu du contrat ;
- c) que nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour prévenir toute situation - en particulier les conflits d'intérêts - susceptible de compromettre l'exécution impartiale et objective du présent Acte de Rétrocession, ou pour y mettre fin. Un conflit d'intérêts peut résulter, en particulier, d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de tout autre type de relation ou d'intérêt commun.

6. Nous attestons ne pas avoir commis dans le cadre de la passation de l'appel à projets du Rétrocédant, et nous engageons à ne pas commettre dans le cadre de la mise en œuvre de l'acte de rétrocession de Pratique Prohibée telle que définie dans la Politique générale de l'Agence Française de Développement en matière de prévention et de lutte contre la corruption, la fraude, les pratiques anticoncurrentielles, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, disponible sur le site Internet de l'Agence Française de Développement⁴.

7. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à un appel à projets concurrentiel, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial ;

8. Nous certifions par les présentes que nos fonds propres ou nos fonds investis dans l'acte de rétrocession financé par le Rétrocédant ne proviennent pas d'une origine illicite, c'est-à-dire des fonds obtenus par:

- a) La commission de toute infraction sous-jacente telles qu'indiquées dans les recommandations du GAFI 40 sous la rubrique « catégories désignées d'infractions »⁵ ou,
- b) Tout acte de corruption ou,
- c) En cas d'implication de fonds de l'Union européenne, toute fraude contre les intérêts financiers de l'Union européenne, définie comme tout acte intentionnel ou omission visant à nuire au budget de l'Union européenne et impliquant i) l'utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, inexacts ou incomplets, qui a

³ A titre informatif, Le Rétrocédant indique les références suivantes : Pour les listes tenues par les Nations Unies, le site internet suivant peut être consulté : <https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/un-sc-consolidated-list>

Pour les listes tenues par l'Union Européenne, le site internet suivant peut être consulté : <https://www.sanctionsmap.eu> ou https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions_fr

Pour les listes tenues par la France, le site internet suivant peut être consulté : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/services-aux-entreprises/sanctions-economiques/dispositif-national-de-gel-des-avoirs>

⁴ Pour information uniquement: <https://www.afd.fr/fr/ressources/lutte-contre-la-corruption-politique-generale-du-groupe-afd-2020> (Le lien étant susceptible d'être modifié au sein du site internet de l'AFD)

⁵ http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/recommandations/Recommandations_GAFI.pdf

pour effet le détournement ou le maintien illicite de fonds ou toute réduction illégale des ressources du budget général de l'Union européenne; ii) la non-divulgation d'informations ayant le même effet; et iii) le détournement de ces fonds à des fins autres que celles pour lesquelles ces fonds ont été accordés à l'origine.

9. Nous certifions que nous-mêmes, ou l'un des membres de notre consortium, ou l'un de nos fournisseurs, n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
10. Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos fournisseurs les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT), les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de travail et sur l'abolition du travail des enfants et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation de l'acte de rétrocession. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Rétrocédant.
11. Nous attestons que nous disposons de procédures internes qui prévoient que nous, nos fournisseurs, mandataires ou membres du personnel ne peuvent ni recevoir ou accepter de recevoir de quiconque ni offrir ou proposer de donner ou de procurer à quiconque un présent, une gratification, une commission ou une rétribution à titre d'incitation ou de récompense pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir des actes ayant trait à l'exécution du présent Acte de Rétrocession ou pour favoriser ou défavoriser quiconque en lien avec celui-ci.
12. Si nous sommes constitué sous forme d'association, nous nous engageons, aux fins de prévenir le risque de financement du terrorisme, à prendre les mesures telles que préconisées par le Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères dans son document « Risque de financement du terrorisme : Guide de bonne conduite à l'attention des associations », diffusé sur son site Internet⁶.
13. Nous nous engageons à faire nos meilleurs efforts afin de ne pas fournir directement ou indirectement de soutien financier ni aucune autre ressource à toute personne ou entité qui commettrait, tenterait de commettre, préconiserait, faciliterait ou participerait à des Actes de Terrorisme, ou a commis, tenté de commettre, préconisé, facilité ou participé à de tels Actes ; au titre du présent alinéa, « Acte de Terrorisme » désigne: i) Tout acte prohibé par les Conventions et Protocoles des Nations Unies relatifs à la lutte contre le terrorisme⁷ ou ii) Toute infraction visée aux articles 3 à 10 de la Directive (UE) 2017/541 du 15 mars 2017 relative à la lutte contre le terrorisme ; ou iii) Tout autre acte destiné à tuer ou blesser grièvement un civil ou toute autre personne qui ne participe pas directement aux hostilités dans une situation de conflit armé, lorsque, par sa nature ou son contexte, cet acte vise à intimider une population ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque.
14. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Rétrocédant, qui en informera le cas échéant l'AFD, tout changement de situation au cours de la mise en œuvre de l'acte de rétrocession, y compris tout soupçon en lien avec les situations prohibées, au regard des points 2 à 13 qui précèdent, et nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour remédier à un changement de situation d'une manière satisfaisante pour le Rétrocédant,

⁶ A titre d'information et sans que le Bénéficiaire puisse se prévaloir des références fournies, le guide tel que publié le 27 janvier 2015 peut être consulté à l'adresse suivante :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Institutionnel/Niveau3/Pages/13d1cb87-cf27-49ca-ad57-dc2855a2b26e/files/af9b595d-2404-4d95-9e56-2b61e2ed55be>

⁷ Les Conventions et protocoles peuvent être consultés depuis le site : <http://legal.un.org/ola/FR/Default.aspx>

y compris par l'arrêt de l'utilisation de la Subvention octroyée par le Rétrocédant pour financer l'activité. Le Rétrocédant se réserve le droit de vérifier que lesdites mesures sont appropriées et peut exiger que des mesures supplémentaires soient prises s'il y a lieu.

15. Nous-mêmes, les membres de notre consortium, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons le Rétrocédant et/ou le cas échéant l'AFD à mener des investigations et notamment à examiner les documents et pièces comptables relatifs à l'appel à projets et à l'exécution du Sous-projet et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés le cas échéant par l'AFD.

Nom : _____

Signature : _____

En date du : _____

Lettre d'engagement genre

En signant ce document, le, la candidat-e / le, la soumissionnaire, s'engage à respecter les principes d'égalité de genres et à s'assurer que leurs sous-traitants et/ou collaborateurs les respectent également.

Ainsi, dans le cadre du projet de Renforcement des Industries Culturelles et créatives (ICC) en Indianocéanie mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien (COI) et financé par l'Agence Française de Développement, dans l'exécution de la présente prestation, le candidat/soumissionnaire s'engage à :

- Identifier et prendre en compte les inégalités femmes-hommes dans l'exécution du projet.
- Prévenir systématiquement les risques d'aggravation des inégalités existantes.
- Contribuer à réduire les inégalités femmes-hommes
- S'assurer d'une participation équitable dans le choix des intervenant-es ;
- Valoriser, et faire entendre les voix des femmes dans toute leur diversité,
- À ne pas porter de jugement ni de propos discriminatoires pouvant porter atteinte à la dignité des femmes et dans le respect de leur culture ;
- Agir avec respect et éviter tout acte et conduite pouvant être interprété comme du harcèlement moral et/ou sexuel ;
- Utiliser un langage inclusif et sensible au genre ;
- Prendre les mesures pour assurer la protection et le respect des femmes et de leurs droits dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité ;
- Contribuer à un environnement sain et sûr pour les femmes ;
- Appliquer des rémunérations égales entre les femmes et les hommes pour des tâches similaires ;
- Promouvoir l'égalité des genres en adoptant une politique répondant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi qu'à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

La COI se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler la juste application cet engagement. En cas de discrimination constatée, la COI peut exiger des candidat/soumissionnaire du marché de prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter le principe d'égalité de genres.

En cas de non-respect des dispositions sur l'égalité des genres, des mesures et sanctions peuvent être prises conformément au droit cantonal (exclusion de la procédure ou exclusion de toute procédure d'appel d'offres pendant une période définie, révocation de l'adjudication, amende administrative).

La COI se réserve également le droit d'annuler le marché en cas de violation aggravé tel que le harcèlement et les abus sexuel ayant porté atteinte à l'image du projet.

Nom : _____

Signature : _____

En date du : _____

6. Compléments d'informations

Comment avez-vous entendu parler du fonds « AléVini » ?

- Publication sur les réseaux de la COI
- Session d'information organisée par la COI
- Média
- Newsletter de partenaires
- Bouche-à-oreille

Avez des commentaires supplémentaires sur les procédures de soumission (pas plus de 200 mots, espaces compris)